



**Réunion du Conseil exécutif national  
du vendredi 28 mai 2021  
par vidéoconférence Zoom**

**PROCÈS-VERBAL**

**Présents** : G. Phillips (*président*), C. Awada, N. Bois, M. Collins, S. Crawford, H. Delnick, M. English, P. Ives, J. King, G. Kopytko, R. Kossick, J. Lafontaine, C. Lonmo, K. Mansfield, D. Monafu, A. Nemeč, A. Picotte, S. Rehman, A. Trau

**Personnel** : J. Courty, J. George, K. Thériault, J. Ouellette

**Absents** : J. Akins, J. Brulotte

**1. Ouverture de la séance**

Le président, G. Phillips, déclare la réunion du CEN officiellement ouverte à 9 h 03 et confirme que le quorum est atteint.

*\* À ce stade de la réunion, la déclaration de principes de l'ACEP sur le harcèlement est lue à voix haute. J. Ouellette est désigné comme personne-ressource en matière de lutte contre le harcèlement pour la réunion, et toute préoccupation devrait lui être transmise par courriel.*

**1.2 Adoption de l'ordre du jour de la réunion du CEN (28 mai 2021)**

On demande d'ajouter la mise à jour sur le Régime de soins de santé de la fonction publique (RSSFP) à la rubrique Rapports.

Résolution visant l'adoption de l'ordre du jour modifié de la réunion.

**Proposée par** : A. Picotte

**Appuyée par** : H. Delnick

**Abstention (1)**

**Vote à main levée :**

**Résolution adoptée à l'unanimité**

**1.3 Examen et approbation du procès-verbal de la séance publique du CEN (30 avril 2021)**

Aucune modification n'est demandée.

Résolution visant l'adoption du procès-verbal de la séance publique du CEN du 30 avril 2021 tel qu'il est présenté.

**Proposée par :** H. Delnick

**Appuyée par :** C. Lonmo

**Abstentions (3)**  
***l'unanimité***

***Vote à main levée : Résolution adoptée à***

## **2. Points de discussion**

- a) Procédure de gestion des demandes :** Comme à Élections Canada, une procédure opérationnelle pour la gestion des demandes a été élaborée afin d'assurer un processus neutre dirigé par le personnel. Elle permet de vérifier la validité des signatures, d'accuser réception et de faire rapport sur des recommandations au CEN. À son tour, le CEN devra rendre une décision sur les demandes. Le document en question décrit les rôles des membres du personnel en ce qui concerne les demandes adressées au conseil d'administration.

Dans l'ensemble, les commentaires du CEN montrent qu'il approuve le document dans une grande mesure. On recommande de définir plus en détail ce que les demandes devraient inclure et de veiller à ce qu'elles demeurent un recours administratif, plutôt qu'une décision politique.

***Mesure de suivi :*** Avec l'aide de M. Collins, J. Ouellette devra modifier la phrase en question afin de préciser que le CEN ne décidera pas de la validité des demandes.

- b) Résultats du sondage auprès des interprètes :** On a soumis un sondage à 73 interprètes de la fonction publique fédérale représentés par l'ACEP. Les résultats ont été publiés officiellement le 26 mai. Le taux de participation est de 60 %. Un résumé des constatations préliminaires a été rédigé, publié mercredi et affiché sur le site Web et d'autres médias sociaux. Avant le lancement de l'initiative, des discussions ont eu lieu avec la directrice générale du Bureau de la traduction, Lucie Séguin, pour donner l'assurance que l'objectif était de faire preuve de diligence raisonnable, et non d'attribuer le blâme, afin de mieux comprendre la santé des membres. Un communiqué de presse a été envoyé à 14 journalistes et à divers médias de premier plan. Les conclusions seront communiquées au Comité permanent des langues officielles et au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre (PROC). Un membre du CEN souligne l'importance de protéger l'ouïe à la suite de l'utilisation prolongée du casque d'écoute pendant les réunions virtuelles et recommande de signaler les risques associés pour la santé et la sécurité au travail.

***Mesure de suivi :*** On demande au bureau national de rédiger à l'intention des sections locales un communiqué à utiliser pendant les réunions du Comité de SST

pour souligner les normes minimales à atteindre, les dangers liés à l'utilisation des écouteurs, les pratiques exemplaires, etc.

- c) Formation sur les *Règles de l'ordre de Bourinot* :** On recommande de retenir les services d'un fournisseur de services externe pour donner au CEN de la formation sur les règles de procédure afin d'obtenir un point de vue secondaire sur la question. On précise que, même si le CEN peut demander de la formation, le bureau national assume la responsabilité de sa mise en œuvre. À l'heure actuelle, l'agent de formation, A. Poliquin, donne de la formation sur les règles, afin d'assurer la conformité. Un travail d'élaboration d'un plan de formation est en cours. De plus, à la différence des *Robert's rules of order*, les *Règles de l'ordre de Bourinot* sont bilingues, aspect qui a largement contribué à son choix, peu courant. Le président suggère de collaborer avec les responsables de la formation à l'interne tout en recherchant les services d'un spécialiste externe.

On recommande d'envisager la création d'un sous-comité chargé d'examiner les règles et d'envisager de les modifier. La majorité des membres du CEN sont d'avis qu'il serait bénéfique qu'ils reçoivent une formation générale pour davantage clarifier et structurer les discussions et renforcer les connaissances de base.

**Mesure de suivi :** L'équipe de direction doit rechercher un spécialiste externe disposé à évaluer la formation dans le but de s'assurer qu'elle est effectivement bonne.

- d) Notes biographiques sur les administrateurs du CEN sur le site Web de l'ACEP :** Dans un contexte d'amélioration continue du site Web, on suggère de télécharger des notes biographiques pour tous les administrateurs et administratrices du CEN afin d'assurer une cohérence et de donner une image professionnelle. Il est confirmé que cette question sera étudiée plus à fond dans le cadre de plusieurs initiatives de communication en cours.
- e) Rémunération de la présidence :** Comme le CEN l'a demandé, le Comité des statuts et règlements s'est réuni pour discuter de la rémunération de la présidence et a décidé au cours de discussions subséquentes que, à la lumière des complexités entourant cette question, celle-ci sera renvoyée au CEN, qui devra examiner et approuver des documents précis lors de sa prochaine réunion.
- f) Élections à la présidence :** Les membres du CEN discutent de l'exigence minimale relative aux compétences et à l'expérience requises pour se porter candidat ou candidate à la présidence. Des syndicats comme l'IPFPC ont établi une condition préalable de participation aux activités syndicales, ce qui équivaut à un mandat d'un an au CEN. Les options sont les suivantes : maintenir le statu quo, c'est-à-dire exiger que le candidat ou la candidate à la présidence soit un ou une membre en règle; envisager d'appliquer des critères stricts pour le poste; ou établir des

exigences fondées sur des compétences et permettre aux candidats de parler de leurs qualifications dans le cadre de leur campagne.

Dans l'ensemble, les membres du CEN s'opposent à l'ajout de restrictions, étant donné qu'il s'agit d'un poste politique et que cela poserait par ailleurs des problèmes au chapitre des Statuts.

**Mesure de suivi :** Un sondage Doodle devra être envoyé aux membres du CEN pour évaluer s'ils veulent que le Comité des statuts et règlements explore davantage la question.

**g) Signatures manuscrites et présences :** Les Statuts exigent des signatures vérifiables pour différents types de demandes. De plus, une signature originale à la main doit être apposée, conformément au paragraphe 13.1 des Règlements. Des solutions de rechange prévoyant une signature électronique si le site Web le permet (*p. ex. recours à une application*) ont été discutées et largement approuvées à la dernière réunion. L'option relative aux courriels pose un problème de confidentialité, et l'employeur interdit l'utilisation du courriel professionnel aux fins d'activités syndicales. Dans un contexte de pandémie, on recommande d'envisager une modification des Statuts pour tenir compte à titre exceptionnel de solutions de rechange à la collecte de signatures manuscrites. Ce point sera ajouté à l'ordre du jour des réunions du Comité des statuts et règlements aux fins de discussions, et il faudra en rendre compte au CEN. On rappelle que les membres doivent approuver toute disposition des Statuts.

En ce qui concerne les présences, la présence virtuelle est acceptée durant la crise en cours, compte tenu de considérations pratiques. Les Règlements ne précisent pas que la présence doit être en personne; et, selon le comité de négociation collective, la présence est décrite comme étant en personne ou autrement.

## ***PAUSE-SANTÉ***

### **3. Mesures de suivi**

Voici l'état des mesures de suivi adoptées à la dernière réunion du CEN.

- a)** Projet de loi C-65 : Rédiger un communiqué pour informer les dirigeants et dirigeantes des sections locales de la situation et pour les inciter à s'attaquer à la question au niveau des sections locales. ***Terminé.***
- b)** Assemblée générale du Congrès du travail du Canada (CTC) : La directrice des Communications doit lancer un appel aux membres pour qu'ils expriment leur intérêt, en précisant que le nombre de participants n'a pas encore été déterminé. ***Terminé.***

- c) Le directeur général doit préciser que les ART veilleront à ce que la formation de délégué syndical ou de déléguée syndicale soit obligatoire et uniforme pour tous les candidats. **Terminé. On précise qu'il n'est mentionné nulle part que la formation est obligatoire, mais qu'il est uniquement mentionné qu'elle est fortement recommandée.**
- d) Comité sur la transformation et la perturbation numériques : Organiser la première réunion et rédiger le mandat du Comité. **Terminé.**
- e) Participation aux sous-comités : J. Courty doit transmettre la liste modifiée au CEN. **Terminé.**
- f) Démonstration de Microsoft Dynamics : Rendre compte au CEN des prochaines étapes. **La plateforme de vote ne sera pas disponible pour l'élection d'automne au poste d'administrateur ou d'administratrice, car elle n'a pas été suffisamment mise à l'essai. De plus, les besoins budgétaires pour la gestion des cas sont en cours d'élaboration, ce qui comprend la plateforme Dynamics.**
- g) Le bureau national doit prendre les dispositions nécessaires afin de soumettre les plaintes à l'examen d'un arbitre. Il doit inviter N. Giannakoulis à participer à l'examen. **Terminé.**

#### **4. Points de décision**

**4.1 Contrat et rémunération pour la future présidence de l'ACEP :** En guise de préambule à la résolution, on précise que la raison pour laquelle la question a été soulevée ne se rapporte pas au fait que le CEN ait demandé au Comité des statuts et règlements d'examiner le contrat du président en poste. La raison est plutôt qu'il lui a demandé de se pencher sur l'orientation à prendre concernant le contrat de futures présidences de l'Association. Agissant strictement à titre consultatif, le Sous-comité des RH est mal préparé pour s'occuper de décisions relatives à des questions contractuelles de cette ampleur, ou pour les orienter. Le Sous-comité n'a pas encore été créé. Il s'agit d'une question pressante et cruciale, que le CEN, en tant qu'organe décisionnel habilitant, doit régler de façon progressive et professionnelle.

Résolution visant à retenir les services d'une organisation tierce indépendante possédant les compétences et l'expertise préalables obligatoires requises pour : 1) examiner les rôles et les responsabilités du futur poste de présidence de l'ACEP; 2) formuler des recommandations sur un régime de rémunération et d'avantages sociaux approprié; et 3) élaborer un contrat d'emploi standard pour des postes déterminés.

**Proposée par :** H. Delnick

**Appuyée par :** C. Awada

**Abstention (1)**

**Résolution adoptée à l'unanimité**

**Vote à main levée :**

**Points saillants de la discussion :** Les membres du CEN tiennent une discussion approfondie. Les points suivants sont soulevés.

- Plusieurs membres du CEN remettent en question l'initiative du point de vue du rapport coût-efficacité au motif que deux examens approfondis ont déjà été effectués, dont l'un par Mercer.
- La recommandation ou la résolution proposée nécessiterait un examen effectué par une tierce partie, qui ferait rapport sur des recommandations de modifications des Statuts pour que le CEN en discute, les approuve et les soumette aux membres en vue d'un vote définitif.
- À l'origine, le rapport de Mercer portait expressément sur le président en poste, et non sur de futurs titulaires du poste. Il ne contenait pas de recommandations concrètes.
- On affirme que le rapport de Mercer est exclusif et ne peut donc pas être publié. Toutefois, dans le cadre d'une prolongation de contrat, on peut communiquer avec la personne responsable pour qu'un travail supplémentaire soit effectué : mise à jour du rapport, élaboration des rôles et des responsabilités de la présidence et rédaction d'un contrat de travail standard pour la présidence d'un syndicat. Le travail serait ensuite présenté au Comité des finances et ferait l'objet d'une discussion subséquente au CEN.
- On suggère d'inclure à l'avenir les coûts associés aux décisions concernant la passation de contrats.

Une modification favorable est proposée pour demander trois propositions de prix pour refaire le travail en partant de zéro, ainsi qu'une proposition de prix supplémentaire de Mercer pour reprendre le travail; et pour que le CEN vote sur le choix d'une entreprise lors de sa réunion de juin. La modification favorable est rejetée par le proposeur et l'appuyeuse.

La modification ci-dessus a ensuite été présentée en tant que modification défavorable.

**Appuyée par :** A. Nemeč

**Pour (2), Contre (12), Abstentions (2)**

***Résolution rejetée***

Une version modifiée de la résolution initiale est présentée à haute voix : *Résolution visant à retenir les services de Mercer afin d'élaborer un contrat de travail standard fondé sur l'examen précédent du contrat de la présidence.* Le président devra informer le CEN de sa décision finale après le dîner et devra préciser si la modification proposée annule la résolution initiale.

### ***PAUSE-DÎNER***

Au retour de la pause, le président décide que la résolution modifiée change fondamentalement la version initiale et est donc déclarée irrecevable. On rappelle aux membres du CEN de ne pas se mêler des détails des contrats et de ne pas intervenir auprès des entrepreneurs eux-mêmes, car cela relève des activités opérationnelles et du mandat du bureau national.

Compte tenu des commentaires précédents, le proposeur et l'appuyeuse conviennent d'ajouter la nouvelle phrase suivante à la fin de la résolution : « Le travail lié directement au point en question a déjà été confié à Mercer. Le contrat pour l'achèvement du projet lui sera d'abord offert. »

**Vote enregistré sur la résolution initiale modifiée :**

**Pour (8) :** C. Awada, N. Bois, A. Picotte, Matthew, H. Delnick, C. Lonmo, Grenda, Jason,

**Contre (6) :** A. Nemeč, K. Mansfield, S. Rehman, R. Kossick, S. Crawford, Peter

**Abstentions (3) :** G. Phillips, A. Trau, D. Monafu

**Résolution adoptée**

**4.2 Approbation de la proposition de politique sur le Règlement n° 5**

Le projet de politique sur le Règlement n° 5 a été présenté à la réunion d'avril du CEN. Aucun autre commentaire n'a été reçu.

Résolution visant l'approbation de la politique sur le Règlement n° 5.

**Proposée par :** H. Delnick

**Appuyée par :** C. Awada

**Discussion :** On fait remarquer qu'il faut apporter des modifications pour que les versions française et anglaise soient cohérentes. Il y a consentement unanime pour déposer la résolution jusqu'à ce que des révisions soient apportées et pour présenter les versions corrigées aux fins d'une décision le mois prochain.

**Abstention (1)**

**Résolution déposée**

**4.3 Approbation du CEN d'un appel de candidatures pour le Comité de négociation EC :** Dans son ensemble, le Comité de négociation EC agit à titre d'organe de consultation à partir duquel un sous-groupe constitue l'équipe de négociation. Toutes les personnes intéressées, y compris les membres du CEN, sont invitées à présenter leur candidature.

Résolution visant l'approbation d'un appel de candidatures pour le Comité de négociation EC et à informer les membres que pas plus de 20 candidats bénévoles seront acceptés.

**Proposée par :** S. Crawford

**Appuyée par :** C. Lonmo

**Abstentions (2)**

**l'unanimité**

**Vote à main levée : Résolution adoptée à**

**4.4 Situation sur le plan des RH et recommandation visant la création de postes additionnels :** À la suite d'un examen de la section des RH sur la situation du personnel, on a découvert qu'un tiers des employés sont contractuels, intérimaires, en congé, etc. De plus, d'après le travail du Comité des candidatures et des résolutions,

21 053 membres paient actuellement des cotisations (c.-à-d., 20 093 membres du groupe EC, 112 membres du groupe BdP, 26 membres du groupe BDPB et 822 membres du groupe TR), ce qui correspond à l'augmentation des cotisations. À la suite de discussions au Comité des finances, une augmentation budgétaire sera appliquée pour refléter la croissance. Dans le but d'alléger la charge de travail actuelle au bureau national, d'assurer une meilleure gestion du personnel et de travailler à l'achèvement de projets pressants en cours, une série de recommandations en matière de dotation approuvées par le Comité des finances sont détaillées dans la feuille de calcul distribuée précédemment. Voici les recommandations.

1. Avec l'aide du mentor Tim Robinson, entreprendre un examen organisationnel à échelle réduite de l'équipe administrative.
2. Créer deux postes d'ART pour une période indéterminée.
3. L'administratrice actuelle des comptes de cotisations des membres deviendra adjointe des comptes de cotisations des membres.
4. Embaucher une personne qui agira comme commis des RH (30 %) et administrateur ou administratrice des comptes de cotisations des membres (70 %) pour s'occuper des cas non traités d'ententes de cotisations de membres.
5. Embaucher un agent ou une agente de formation dans le cadre d'un poste à durée indéterminée.
6. Embaucher un spécialiste principal ou une spécialiste principale des communications dans le cadre d'un poste à durée indéterminée.
7. Embaucher un traducteur ou une traductrice, ou un correcteur d'épreuves ou une correctrice d'épreuves (*poste à temps partiel à durée indéterminée de 20 heures de travail par semaine*).
8. Embaucher un conseiller ou une conseillère juridique subalterne (*dans le cadre d'un poste à durée déterminée de six mois*).
9. Embaucher des commis à la saisie des données dans le cadre de deux postes contractuels de trois mois.

Tous les membres du CEN conviennent du besoin d'améliorer les stratégies d'automatisation et de passer à des plateformes infonuagiques comme solution de rechange à l'embauche de commis à la saisie des données. Un membre du CEN propose de communiquer avec un ingénieur ou une ingénieure en logiciel pour déterminer les solutions optimales.

**Mesure de suivi :** J. Ouellette devra confirmer si l'accès complet à la base de données d'InSite a été accordé.

Résolution visant à approuver la création de postes additionnels et les fonds nécessaires pour effectuer le travail essentiel.

**Proposée par :** H. Delnick

**Appuyée par :** A. Picotte

**Abstentions (2)**

***l'unanimité***

***Vote à main levée : Résolution adoptée à***



**4.5 Consultations prébudgétaires fédérales annuelles :** On demande à des bénévoles du CEN d'établir le premier groupe de travail spécial de l'ACEP sur les consultations prébudgétaires fédérales afin de formuler par écrit des recommandations prébudgétaires dans le cadre de la consultation publique annuelle menée par le Comité permanent des finances de la Chambre des communes. Les consultations publiques débuteront le 12 juin et se termineront en août. Agissant à titre consultatif, le groupe de travail se réunirait deux ou trois fois à compter de la semaine prochaine et ferait des suggestions à l'équipe des affaires publiques sur le contenu souhaité du budget fédéral. A. Trau, G. Kopytko et A. Picotte se portent volontaires pour siéger au groupe de travail. Une note de synthèse sera transmise avant la première réunion pour discuter des prochaines étapes.

**4.6 Approbation des délégués au CTC :** La demande a été envoyée aux membres, et la liste a été diffusée. A. Picotte demande que son nom soit retiré de la liste.

Résolution visant l'approbation de la liste des délégués qui assisteront à l'assemblée générale du CTC.

**Proposée par :** H. Delnick

**Appuyée par :** A. Picotte

**Abstention (1)**

**Vote à main levée :**

**Résolution adoptée à l'unanimité**

Résolution visant à autoriser des membres du CEN à assister à l'assemblée générale. G. Kopytko, A. Nemeč, R. Kossick, M. Collins et G. Phillips

**Proposée par :** A. Picotte

**Appuyée par :** H. Delnick

**Abstention (1)**

**Vote à main levée :**

**Résolution adoptée à l'unanimité**

**(Le point n° 5 à l'ordre du jour est discuté à huis clos.)**

## **6. Rapports**

**6.1 Rapport du président :** Menée par le directeur général, J. Ouellette, l'équipe de direction doit se réunir les 10 et 11 juin pour entreprendre un examen fonctionnel des politiques, stratégies et priorités internes; cerner les lacunes; et déterminer les prochaines étapes. L'objectif est d'assurer la synergie et la collaboration d'équipe conformément à la conclusion de la phase 1, comme l'a demandé le mentor Tim Robinson.

Une journée de réflexion du CEN est prévue pour l'automne (septembre) et sera précédée d'un sondage en juin pour évaluer les sujets à couvrir.

L'Association a déployé de manière proactive des efforts afin d'entreprendre un travail sur le racisme systémique. Le but est d'effectuer un examen à l'échelle de l'ACEP des politiques et des procédures relatives aux services en matière de représentation

actuellement établis afin de cerner tout obstacle à la participation. La première étape consistera en une activité opérationnelle, suivie de l'aspect politique. Le processus exigera la création d'un comité, la mobilisation de ressources externes qualifiées et la tenue de consultations avec les principaux intervenants, y compris le CEN et les membres en général.

Sans égard à la pandémie, l'objectif est de reporter diverses AGA des sections locales qui ont habituellement lieu en juin. Un sondage a été lancé pour déterminer les préférences des sections locales. À l'heure actuelle, le sujet est toujours à l'étude.

**Mesure de suivi :** J. Courty invite les membres du CEN à assister aux AGA des sections locales et à tenir une liste des présences, des lieux et des dates.

La diminution du nombre de traducteurs et de traductrices (*entre 850 et 900*) a entraîné une situation difficile du point de vue de la santé et de la sécurité. Comme pour les interprètes, un sondage à l'intention du groupe TR sera élaboré. À la suite du lancement du sondage auprès des interprètes, l'entreprise de presse *Le Devoir* a interviewé le président, ce qui a suscité beaucoup d'intérêt et de sensibilisation à l'égard de la question.

Bien qu'ils soient actuellement arrêtés, les travaux concernant le projet d'intégration de la GRC font l'objet d'une pression constante. Des lettres ont été envoyées le 27 mai à la commissaire de la GRC, Brenda Lucki, et à Christine Donahue pour exposer les préoccupations de l'ACEP au sujet des retards dans la tenue des consultations, ce qui a eu des répercussions négatives sur les membres civils. Le président a demandé la tenue d'une réunion avec chacune d'entre elles à la fin de juin.

**6.2 Rapport du directeur général :** Un sondage interne de SST sur la COVID à l'intention du personnel a été lancé. Il a été accueilli favorablement, comme le montre le taux de participation. Les résultats témoignent du climat de télétravail actuel dans la fonction publique. Les préoccupations soulevées dans le sondage seront signalées à l'équipe de direction. Des remerciements sincères et chaleureux ont été adressés à J. Ouellette en reconnaissance de son travail et des efforts qu'il a déployés.

**6.3 Rapport de la conseillère principale :** En date du 26 mai, le nombre de cas actifs déclarés de COVID avait considérablement diminué. Le Conseil national mixte a été informé de la nomination de Marie-Chantal Girard à titre de sous-ministre adjointe par intérim au Conseil du Trésor, Secteur des conditions d'emploi et relations de travail. Elle remplace Sandra Hassan.

En collaboration avec l'équipe des Communications, les travaux de mise à jour de la foire aux questions sur Phénix et la COVID sont en cours et seront affichés sur le site Web lorsqu'ils seront terminés. De plus, un résumé d'évaluation de la gestion du rendement est en cours de rédaction et sera téléchargé sur le site Web une fois achevé.

**Négociations sur les soins de santé de la fonction publique :** Une nouvelle ronde de négociations avec le Conseil du Trésor pour mettre à jour et renforcer le Régime de soins de santé de la fonction publique (RSSFP) a débuté. Les négociations ont eu lieu en avril et en mai. D'autres séances sont prévues en juin.

**Mesure de suivi :** J. George devra demander à la représentante Debbie Cooper de fournir un rapport plus exhaustif et devra l'inviter à une prochaine réunion du CEN lorsque de nouvelles mises à jour seront disponibles.

La conseillère principale a remis le rapport de la directrice, politiques et négociations et a informé le CEN qu'une plainte de pratiques déloyales de travail a été déposée par E. Tremblay pour contester l'application à son égard du Règlement n° 15. Toute question doit être adressée au président.

**6.4 Rapport de la directrice des Communications :** Une excellente couverture médiatique a été obtenue à la une du *Devoir*. Cela est un jalon historique pour l'Association, qui a notamment convenu d'accorder au journal l'exclusivité des résultats du sondage auprès des interprètes. Radio-Canada a aussi prêté attention au sondage et a diffusé dans l'une de ses émissions un long segment qui présentait un éclairage favorable de la situation.

L'ACEP a aussi fait l'objet d'un reportage de Radio-Canada sur la lutte contre le racisme faite aux Noirs dans la fonction publique fédérale. Le reportage a été publié sur les sites Web de la CBC et de Radio-Canada. Le sujet a été longuement discuté au bulletin *Le Téléjournal*, avec Céline Galipeau.

**6.5 Rapport du directeur des finances :** Aucun.

**6.6 Rapport sur le CTC :** Rien d'autre à signaler.

## **7. Mises à jour sur les comités**

**7.1 Comité des finances :** Grâce à la coordination et aux efforts de J. Ouellette et de M. Courty, le Comité des finances procède rapidement à l'examen de questions critiques à la suite du départ du directeur des finances. Étant donné qu'aucun rapport financier n'a été produit au cours des mois d'avril et de mai, il a été décidé d'annuler la réunion de juin du Comité des finances. Un contrat a été attribué à Deloitte pour travailler à établir des chiffres préliminaires en vue de la préparation du budget, ainsi que pour produire des documents de travail à des fins de vérification. Des réunions sont prévues les 7, 14 et 17 juin afin de mettre la dernière main à la préparation du budget, qui sera présenté au CEN le 25 juin 2021. Les services de vérificateurs du cabinet McCay Duff LLP ont été retenus pour effectuer une vérification des dépenses non documentées qui ont été remises en cause à la suite du départ de divers employés.

**7.2 Comité des statuts et règlements :** Déjà discuté.

**Mesure de suivi :** Envisager la création d'un sous-comité sur le vote, et planifier la réunion inaugurale en présence d'un agent de recherche pour qu'il puisse fournir de l'aide.

**7.3 Comité de vérification :** Les membres du Comité ont demandé de la formation, mais le président n'a pas encore répondu à la requête. La première réunion du Comité de vérification sera fixée une fois la décision prise.

**7.4 Locaux à bureau :** Au total, cinq biens des catégories A et B ont été visités la semaine dernière dans la région d'Ottawa : Holland Cross, Constitution Square, Place de Ville, Tour O'Connor et 350, rue Sparks. Chacun présente des avantages et des inconvénients par rapport à l'aménagement et au prix. Pour ce qui est des locaux actuels, une proposition du propriétaire est en attente, mais le maintien des locaux nécessiterait une modernisation pour répondre aux exigences actuelles. Des réunions ont eu lieu récemment avec trois entreprises de design pour concevoir le projet. L'ACEP a retenu hier les services de 4té Inc., entreprise hautement qualifiée et dirigée par Chantal Boyer-Casey. La prochaine réunion sur les locaux à bureau doit avoir lieu le 15 juin, pendant laquelle un représentant de Real Strategy fournira un compte rendu et répondra à toute question sur l'un ou l'autre des biens envisagés.

**La séance du CEN est levée à 16 h 06, HAE.**

\* \* \* \* \*

*Le présent procès-verbal rend fidèlement compte de la réunion du Conseil exécutif national qui s'est tenue le 28 mai 2021.*

**APPROUVÉ par :**

---

Président

---

Date